

SÉANCE ORDINAIRE

D À T E : Mercredi, le 28 novembre 2012
H E U R E : 19 h 30
L I E U : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de la	ville de Lac-Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	ville de Bedford
	Jacques Ducharme, maire de	Frelighsburg
	Josef Husler, maire de la	ville de Farnham
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Charles Weldon, représentant de la	ville de Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de la	ville de Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse du	village d'East Farnham
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire	du village de Brome
Mme	Ginette Simard Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	Canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

Est absent: M. Gilles Rioux, maire de Stanbridge Station.

Formant quorum sous la présidence monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la Ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier, Francis Dorion, directeur du service de la gestion du territoire et Me Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Actualités du CLD :
 - 3.1. Fonds FSTD – Plan stratégique de diversification et de développement économique du CLD (2013-2018)
 - 3.2. Fonds FAMM – Meubles Design FMN
 - 3.3. Fonds FSTD – Stratégie d'investissement étranger
 - 3.4. Fonds FAMM – Déconat (Pierres J.R. 2000 Inc.)
 - 3.5. Fonds FSTD – Centre national d'entraînement des sports équestres de Bromont
4. Prévisions budgétaires 2013 :
 - 4.1. Partie 1 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2013 pour l'ensemble (21) des municipalités (administration générale, entretien de l'édifice, aménagement du territoire, sécurité incendie, matières résiduelles, gestion de l'eau, pacte rural, transport collectif, abattage d'arbres, pépinière régionale de feuillus, pépinière de bandes riveraines, carrières et sablières, Jeunes en mouvement B-M et PIIRL.)
 - 4.2. Partie 2 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2013 pour vingt (20) municipalités (sécurité publique)
 - 4.3. Partie 3 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2013 pour dix-huit (18) municipalités (transport adapté)
 - 4.4. Partie 4 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2013 pour seize (16) municipalités (évaluation)
 - 4.5. Partie 5 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2013 pour quinze (15) municipalités (Code municipal)
5. Pacte rural : rapport du comité régional du 15 novembre
 - 5.1. Projets déposés et projets non-admissibles
 - 5.2. Confirmation des montants provenant du Fonds pour les municipalités en difficulté pour le secteur de l'Ouest et de l'Est
6. Présentation, pour adoption, du plan de travail 2013 du Pacte rural
7. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 1^{er} novembre :

- 7.1. Octroi du contrat d'impression du mémo promotionnel pour la collecte des sapins de Noël et procéder à la distribution postale
- 7.2. Entente avec la RIEDSBM concernant le paiement relatif aux RDD pour 2013 et abandon de la participation financière de la MRC quant au parc à conteneurs
- 7.3. Collecte des produits électroniques : partenariat avec l'Association des récupérateurs de produits électroniques du Québec (ARPE-Québec)
8. Octroi du contrat pour la collecte, tri et valorisation des matières pour les six Écocentres
9. Rapport du comité consultatif en aménagement du 14 novembre :
 - 9.1. Suivi de la stratégie régionale en matière de gestion des eaux de surface
 - 9.2. Adoption du plan d'action 2013-2015 de la stratégie régionale en matière de gestion des eaux de surface
 - 9.3. Proposition d'adoption du projet de règlement 05-1112 modifiant le SAD afin de procéder à une modification du périmètre urbain à Foster, Ville de Lac-Brome, et au Lac Selby, Dunham
 - 9.4. Demande d'aide financière au Forum jeunesse Montérégie Est (FRIJ)
10. Compte-rendu de la séance du 15 novembre de la Commission conjointe en aménagement
11. Proposition d'adoption du règlement 07-1112 annulant et remplaçant le règlement refondu 06-0908 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
12. Nomination : fonctionnaire municipal et adjointe au fonctionnaire municipal pour l'application du règlement concernant les carrières et sablières
13. Rapport du comité des cours d'eau du 8 novembre :
 - 13.1. Contribution aux OBV pour la plantation des arbustes de la pépinière riveraine
 - 13.2. Actes d'autorisation des travaux
 - 13.2.1. cours d'eau Wesley Larocque
 - 13.2.2. cours d'eau Octave-Gaudreau et sa branche 1
 - 13.3. Nomination - entretien cours d'eau Swennen
 - 13.4. Nomination - entretien branche 29 du cours d'eau North Branch (embranchement E. Clough)
14. Nomination - entretien des branches 31 et 32 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine
15. Nomination - entretien de la branche 37A (embranchement charpentier) du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine
16. Rapport du comité de la Pépinière régionale de feuillus du 24 octobre :
 - 16.1. Autorisation de conclure une nouvelle entente avec la ville de Farnham d'une durée de 6 mois afin de prévoir l'arrachage de végétaux et l'entretien de la pépinière régionale
17. Rapport du comité de la Pépinière régionale de feuillus du 20 novembre :
 - 17.1. Autorisation de procéder à l'Addenda 2 – Renouvellement de l'entente intermunicipale en matière de production de plants en pépinière avec les municipalités locales
18. Rapport du comité de sécurité incendie du 19 novembre:
 - 18.1. Accès aux déclarations des municipalités locales en sécurité incendie DSI 2003
 - 18.2. Fin des opérations de la MRC à titre de gestionnaire de formation et demande de fermeture de compte
19. Rapport du comité de sécurité publique du 1^{er} novembre:
20. Discussion concernant la facture 2013 de la S.Q.
21. Rapport du comité Brome-Missisquoi en santé du 20 novembre :
22. Élection des comités et du préfet le 18 décembre :
 - 22.1. établissement des règles
 - 22.2. choix des comités de travail pour 2013
23. Proposition d'adoption du règlement 06-1112 amendant le règlement 09-1111 relatif à la tarification pour les biens et services
24. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2013
25. Correspondance
26. Questions diverses :
27. Deuxième période de questions du public
28. Levée de la séance

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DUCHARME
 APPUYÉ PAR GILLES DECELLES
 ET RÉSOLU :**

De reporter au mois de février le point 4 à l'ordre du jour concernant l'adoption du budget 2013 de la MRC afin de permettre une réflexion approfondie.

EN FAVEUR : 8 voix (Dunham, Frelighsburg, Lac-Brome et Sutton)
CONTRE : 31 voix représentant 74.6% de la population

PROPOSITION REJETÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

429-1112

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR YVON PÉPIN
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

**FONDS FSTD - PLAN STRATÉGIQUE DE DIVERSIFICATION ET
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CLD (2013-2018)**

430-1112

CONSIDÉRANT que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficultés qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

CONSIDÉRANT que le Plan stratégique de diversification et de développement économique de Brome-Missisquoi avait été réalisé en 2008 pour une période de cinq années et que ce plan devra être actualisé en 2013;

CONSIDÉRANT la volonté du CLD de prendre un virage vert dans son Plan d'actions 2013-2018 ;

CONSIDÉRANT que beaucoup de réflexions et de plans d'actions ont été réalisés au cours des trois dernières années et que nous disposons donc de beaucoup de matériel, la démarche du CLD consistera à établir les priorités et à intégrer l'ensemble de ces travaux dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que le CLD devra faire appel à des ressources spécialisées externes pour l'épauler dans sa démarche BNQ 21000 ;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à cette démarche BNQ 21000 sont estimés à 40 000\$;

CONSIDÉRANT que ce projet n'est pas admissible au Pacte Rural ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

D'autoriser une contribution de 20 000 \$ à même le fonds du MAMROT (Fonds de soutien aux territoires en difficulté) afin de permettre la mise à jour du «Plan stratégique de diversification et de développement économique de Brome-Missisquoi ».

ADOPTÉ

FONDS FAMM – MEUBLES DESIGN FMN

431-1112

CONSIDÉRANT que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles qui est assuré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ;

CONSIDÉRANT que la présente demande de financement, à savoir : « Établissement d'un système de prix de revient » correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment pour : *Priorité 5.1 : Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets;*

CONSIDÉRANT que l'entreprise Ébénisterie FMN inc. est une entreprise qui se spécialise depuis plus de 20 ans dans la fabrication de mobilier haut de gamme de type audio-vidéo, meubles de salon et de chambre à coucher;

CONSIDÉRANT que les propriétaires actuels ont repris le contrôle depuis moins d'un an;

CONSIDÉRANT que l'entreprise compte plusieurs gammes de produits mais les outils comptables actuellement utilisés ne permettent pas de connaître le prix de revient spécifique à chacune;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à créer un système de prix de revient et à estimer le coût standard de plusieurs nouveaux meubles en développement;

CONSIDÉRANT que le mandat sera donné à un consultant et que le coût de son intervention est de 13 800 \$;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

De soumettre une demande au fonds du MDEIE (Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles), jusqu'à une hauteur maximale de 7 000 \$ afin de permettre la réalisation de ce projet d'« Établissement d'un système de prix de revient » chez Meubles Design FMN inc.

ADOPTÉ

FONDS FSTD - STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

432-1112

CONSIDÉRANT que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficultés qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

CONSIDÉRANT que la présente demande de financement, à savoir : «Création d'un portail industriel et d'un outil de mise à jour de l'inventaire des entreprises manufacturières » correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment pour : *Enjeu 3 : Diversifier le tissu économique de la MRC, Priorité 2.3 : «Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie en matière d'attraction d'investissements étrangers»;*

CONSIDÉRANT qu'en 2010, le CDBM autorisait l'utilisation d'une somme globale de 9 000 \$ du Fonds de Soutien des Territoires en Difficulté (FSTD) pour la réalisation de deux projets distincts en lien avec la mise en œuvre de la stratégie du CLD en matière d'attraction d'investissements étrangers directs (résolution 125-0411 pour un montant total de 24 700 \$) :

- Mise à jour du profil sociodémographique (3 000 \$)
- Veille concurrentielle (5 000 \$)
- Événements filiales (1 000 \$ surplus anticipés)

CONSIDÉRANT que ces sommes, dédiées principalement à raffiner l'information disponible au niveau de la région et à permettre aux municipalités de la MRC de mieux se positionner par rapport à la concurrence, n'ont finalement pas été réalisés, compte-tenu de la publication des données recherchées en 2011 par des organismes provinciaux;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, le CLD souhaite réaffecter ces sommes à un projet de création d'un portail industriel bonifié d'un outil performant de mise à jour des inventaires d'entreprises, de façon à fournir aux investisseurs potentiels l'information adaptées à leur cadre d'analyse;

CONSIDÉRANT que le nouveau projet inclut :

- Création d'un portail Web incluant un carte de géo localisation permettant de visualiser d'un coup d'œil l'offre de la région en matière de bâtiments à vendre / à louer et de terrains industriels;
- Ce portail permettrait également la publication de vidéos au sujet des parcs industriels et des secteurs forts, ainsi que l'ensemble des entreprises manufacturières par secteur d'activité;
- L'achat et l'installation d'un logiciel de gestion des inventaires d'entreprises en lien direct avec le portail, pour une mise à jour efficace et régulière (logiciel développé au Québec pour les besoins des CLD);

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à la réalisation de ce projet sont les suivants : honoraires de la firme Collectiv de 10 000 \$ taxes incluses pour le développement du portail Web, et environ 16 000 \$ plus taxes pour l'achat et l'installation du logiciel InventAide;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de fournir aux investisseurs étrangers potentiels une information de qualité pour l'analyse des différents sites industriels de la région et que de plus, ce projet permettra de tenir un inventaire efficace des entreprises manufacturières et des bâtiments / terrains industriels qui serait publier à même le portail;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De réaffecter la somme de 8 000 \$ prévu initialement pour les projets « mise à jour du profil sociodémographique » et « veille concurrentielle » à partir du Fonds de soutien aux territoires en difficulté du MAMROT, ainsi que les surplus qui seront générés dans le cadre de l'événement « filiales étrangères » (6 novembre 2012, surplus estimés à 1 000\$), afin de soutenir le projet de portail industriel bonifié par l'ajout du logiciel de gestion des inventaires.

ADOPTÉ

FONDS FAMM – DÉCONAT (Pierres J.R. 2000 Inc.)

433-1112

CONSIDÉRANT que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles qui est assuré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ;

CONSIDÉRANT que la présente demande de financement, à savoir : « amélioration de la productivité et de la qualité des produits » correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment relativement à la *Priorité 5.1* : « *Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets* »;

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2010, le CDBM autorisait l'utilisation d'une somme de 30 000 \$ du Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles du MDEIE afin de soutenir le projet d'amélioration des procédés de fabrication et de pénétration de marché de Pierres J.R. 2000 Inc.(maintenant Déconat);

CONSIDÉRANT que cette somme n'a finalement pas été utilisée compte tenu de la nécessité de régler d'abord des problèmes de productivité et de contrôle de qualité et aussi, en raison des délais de livraison et d'installation des nouveaux équipements;

CONSIDÉRANT que ce nouveau projet vise l'amélioration de la productivité et de la qualité des produits;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un transfert d'utilisation (changement de projet) des fonds déjà approuvés pour l'entreprise Déconat (anciennement Pierres J.R. Inc.);

CONSIDÉRANT que l'entreprise qui fabrique des revêtements muraux à base de ciment, emploie actuellement 44 employés (période de pointe);

CONSIDÉRANT que la démarche permettra de sauvegarder les emplois actuels par l'augmentation de sa productivité et permettra à l'entreprise d'assurer la constance de la qualité de ses produits et qu'elle favorisera également l'implication des employés et l'amélioration et la normalisation des méthodes de travail et de gestion et que de plus, la démarche vise aussi le positionnement concurrentiel de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que les coûts relatifs à l'accompagnement d'un consultant spécialiste pour l'implantation d'un système de gestion des opérations s'élèvent à 80 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

De soumettre une demande au fonds du MDEIE (Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles), jusqu'à une hauteur maximale de 30 000 \$ auparavant destinés au projet « Amélioration des procédés et pénétration des marchés » pour le nouveau projet « D'amélioration de la productivité et de la qualité des produits »

ADOPTÉ

**FONDS FSTD –CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT
DES SPORTS ÉQUESTRES DE BROMONT**

434-1112

CONSIDÉRANT que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficultés qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

CONSIDÉRANT que la présente demande de financement, à savoir : « Centre National d'entraînement des sports équestres de Bromont » correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment pour :

***Enjeu 1.7 :** Dans le cadre du nouveau positionnement et orientations touristiques, rassembler les organismes et entrepreneurs autour de projets régionaux;*

***Enjeu 3.1 :** Supporter les entreprises dans la réalisation de leurs projets;*

CONSIDÉRANT que le promoteur, la Société d'agriculture du Comté de Shefford, avec ses partenaires qui sont la Fédération équestre et la Ville de Bromont, a pris la décision de prolonger l'utilisation du Centre à longueur d'année, en aménageant des aires d'entraînement et de compétition intérieures;

CONSIDÉRANT que ces aménagements comprendront également une section de locaux administratifs qui serviront entre autre à la Fédération équestre du Québec (FEQ) qui y aménagera ses bureaux;

CONSIDÉRANT que ce projet est aussi conçu de façon à permettre non seulement la pratique d'activités équestres de niveaux local et international mais aussi la tenue d'activités et événements à caractères culturel, sportif, touristique et commercial répondant aux besoins de la population de la Ville de Bromont, de la Société d'agriculture du comté de Shefford et de la région de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que grâce à ce projet, 5 emplois seront maintenus en plus de créer 25 nouveaux emplois ;

CONSIDÉRANT que le coût total de réalisation du projet est de 15,6 M\$ et que les différentes instances fédérales et provinciales (Sport Canada et MDEIE) qui ont été interpellées pour financer le projet exigent une étude d'impact économique pour justifier leurs interventions;

CONSIDÉRANT que le coût de cette étude d'impact est de 20 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR YVON PÉPIN
ET RÉSOLU:**

D'autoriser une contribution de 10 000 \$ à même le fonds du MAMROT (Fonds de soutien aux territoires en difficulté) afin de permettre la réalisation de cette étude d'impact économique.

ADOPTÉ

**ADOPTION DE LA PREMIÈRE PARTIE DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2013 : ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

435-1112

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 1 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 concernant les activités de l'ensemble des municipalités soit :

Administration	2 365 589 \$
Jeunes en Mouvement B-M	266 714 \$
Transport Collectif	157 894 \$
Entretien édifice	157 737 \$
Aménagement du territoire	663 749 \$

Sécurité incendie	65 628 \$
Matières résiduelles	635 770 \$
Cours d'eau	737 870 \$
Pacte rural	501 689 \$
Abattage d'arbres	31 770 \$
Pépinière régionale feuillus	29 912 \$
Pépinière de bandes riveraines	76 042 \$
Carrières et sablières	1 443 199 \$
PIIRL	50 416 \$

EN FAVEUR : 25 voix représentant 59.4% de la population

CONTRE : 14 voix (Brigham (opposition au budget du « CLD »), Brome, Dunham, Farnham (opposition au budget des « carrières et sablières »), Frelighsburg, Lac-Brome et Sainte-Sabine (opposition au budget des « carrières et sablières »))

ADOPTÉ

ADOPTION DE LA PARTIE 2 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013
CONCERNANT 20 MUNICIPALITÉS

436-1112

IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU :

D'adopter la « Partie 2 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 concernant vingt (20) municipalités (à l'exception de la ville de Bromont) pour l'activité de sécurité publique (Sûreté du Québec) pour un montant de 24 971 \$.

ADOPTÉ

ADOPTION DE LA PARTIE 3 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013
CONCERNANT 18 MUNICIPALITÉS

437-1112

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU:

D'adopter la « Partie 3 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 concernant dix huit (18) municipalités (à l'exception de Bromont, Lac Brome et Brome) pour l'activité du service de transport adapté pour un montant de 702 093 \$.

ADOPTÉ

ADOPTION DE LA PARTIE 4 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013
CONCERNANT 16 MUNICIPALITÉS

438-1112

IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:

D'adopter la « Partie 4 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 concernant seize (16) municipalités (à l'exception des villes de Bedford, Bromont, Cowansville, Lac Brome et Farnham) pour l'activité du service de l'évaluation municipale pour un montant de 454 340 \$.

ADOPTÉ

ADOPTION DE LA PARTIE 5 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013
CONCERNANT 15 MUNICIPALITÉS

439-1112

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DUCHARME
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:

D'adopter la « Partie 5 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 concernant quinze (15) municipalités (à l'exception des villes de Bedford, Bromont, Cowansville, Dunham, Lac Brome et Farnham) pour l'activité Code municipal pour un montant de 32 163 \$.

ADOPTÉ

PACTE RURAL : PROJETS NON ADMISSIBLES

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU :**

440-1112

Que les projets suivants déposés dans le cadre du Pacte rural ne sont pas admissibles au fonds :

Secteur	Promoteur	Description du projet	Justification
Est	Les amis des sentiers de Bromont	Aménagement d'un sentier	Projet après la date de tombée
Centre	Ville de Cowansville	Balançoire/bancs	Dépense non admissible-accessoires de loisir

ADOPTÉ

CONFIRMATION DES MONTANTS PROVENANT DU FONDS POUR LES MUNICIPALITÉS EN DIFFICULTÉ POUR LE SECTEUR DE L'OUEST ET L'EST

441-1112

CONSIDÉRANT que le fonds pour les municipalités en difficulté dispose d'un montant de 62 662 \$;

CONSIDÉRANT que 9 projets déposés et admissibles au Pacte rural sont issus de municipalités en difficulté et que 8 d'entre eux proviennent du secteur Ouest;

CONSIDÉRANT que le comité régional a la responsabilité de recommander les montants provenant de ce fonds pour chaque projet qui peut en bénéficier.

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

De confirmer que la somme de 60 662 \$ provenant du fonds pour les municipalités en difficulté soit octroyée aux projets des municipalités en difficulté de l'Ouest et que la somme de 2 000 \$ soit disponible pour les projets des municipalités en difficulté de l'Est.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL 2013 DU PACTE RURAL

442-1112

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'adopter le plan de travail du Pacte rural mise à jour pour l'année 2013 tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ

OCTROI DU CONTRAT D'IMPRESSION DU MÉMO PROMOTIONNEL POUR LA COLLECTE DES SAPINS DE NOËL ET DISTRIBUTION POSTALE

443-1112

CONSIDÉRANT que le mémo promotionnel pour la collecte des sapins de Noël et les frais de distribution font partie des actions prévues en 2012;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat de l'impression du mémo promotionnel pour la collecte des sapins de Noël à l'entreprise Impressions Daigle pour un montant de 1 794 \$, plus taxes applicables, et d'autoriser Madame Valérie Nantais-Martin à procéder à la distribution postale pour un montant approximatif 3 500 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**ENTENTE AVEC LA RIEDSBM CONCERNANT LE PAIEMENT RELATIF
AUX RDD POUR 2013 ET ABANDON DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE
DE LA MRC QUANT AU PARC À CONTENEURS**

444-1112

CONSIDÉRANT que la RIEDSBM s'est opposée à la reconduction de l'entente financière telle que proposée par la MRC en septembre 2012, par laquelle la MRC assumerait 50% des frais relatifs aux RDD;

CONSIDÉRANT que la RIEDSBM désire bénéficier du même financement que celui accordé aux municipalités pôles pour les RDD dans les écocentres;

CONSIDÉRANT que durant la semaine les citoyens pourront venir déposer à la RIEDSBM leurs RDD gratuitement;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De payer 100 % des frais encourus pour le traitement des RDD résidentiels déposés à la RIEDSBM à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013. Toutefois, les frais encourus pour la main d'œuvre, la manutention et autres frais seront assumés à 100% par la RIEDSBM. De ne pas reconduire l'entente avec la RIEDSBM relative au financement de leur parc à conteneurs après le 31 décembre 2012.

ADOPTÉ

**LETTRE D'INTENTION QUANT À LA COLLECTE DES PRODUITS
ÉLECTRONIQUES: PARTENARIAT AVEC ARPE-QUÉBEC**

445-1112

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC une lettre d'intention à l'Association pour le recyclage des produits électroniques « ARPE-Québec » afin de faire reconnaître les 6 écocentres comme des points de dépôt reconnus pour les produits électroniques.

ADOPTÉ

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRI ET LA VALORISATION
DES MATIÈRES DANS LES ÉCOCENTRES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE
DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

446-1112

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2012, la MRC a lancé un appel d'offres public, par l'entremise du SÉAO, pour assurer la collecte, le tri et la valorisation des matières dans le cadre du projet d'implantation d'un réseau d'écocentres sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu trois soumissions le 14 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que la soumission conforme la plus basse obtenue est celle de l'entreprise *Récupération 2000 inc.*;

CONSIDÉRANT que le lien contractuel résultant de cet appel d'offres public n'existe qu'entre chacun des 6 pôles (Bedford (ville), Bromont, Cowansville, Farnham, Lac-Brome et Sutton) et le fournisseur, conformément au devis et à l'entente intermunicipale intervenue entre les pôles et la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un contrat sera ratifié entre chacun des pôles et l'adjudicataire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat pour assurer la collecte, le tri et la valorisation des matières dans le cadre du projet d'implantation d'un réseau d'écocentres sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise **Récupération 2000 inc.**, au montant de 397 500.00 \$ pour les années 2013, 2014 et 2015.

De ce montant, le pôle de Sutton s'engage à assumer 1 500 \$ pour ces trois années pour ses spécifications particulières. Conséquemment, le prorata du montant sera

assumé par les 21 municipalités par le biais d'une quote-part répartie par porte résidentielle.

De remettre les cautionnements de soumissions aux soumissionnaires, une fois que l'adjudicataire aura signé les 6 contrats avec les pôles.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

M. Steven Neil quitte la séance du conseil

SUIVI DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE GESTION DES EAUX DE SURFACE

M. Francis Dorion, directeur du service de la gestion du territoire, dresse un bref compte rendu de la soirée du 23 octobre 2012 en réitérant les 6 actions pour lesquelles un consensus s'est dégagé :

- Appliquer de nouvelles pratiques dans l'entretien et la conception des infrastructures routières
- Faire respecter la bande riveraine et interdire la tonte au ras du sol
- Former les employés municipaux sur les meilleures pratiques
- Favoriser la rétention de l'eau et protéger certains milieux humides d'intérêt
- Conformité des installations sanitaires isolées
- Échantillonner l'eau pour valider l'efficacité des mesures

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2013-2015 DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE GESTION DES EAUX DE SURFACE

447-1112

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

D'adopter le plan d'action triennal (2013-2015) pour une gestion intégrée et durable de l'eau, tel que présenté séance tenante.

Plan d'action triennal pour une gestion intégrée et durable de l'eau					
Année	Actions	Moyens	Responsabilité	Budget (\$)	
				Dépense externe	Dépense interne
2013	<i>Établir les mesures de contrôle de l'érosion et de la sédimentation</i>	Compléter le règlement modèle sur le contrôle de l'érosion avec Biofilia et établir les phases de sa mise en oeuvre.	MRC	3 500 \$	3 400 \$
		Acquérir les données topographiques LIDAR.	MRC	29 000 \$	1 900 \$
	<i>Appliquer de nouvelles pratiques d'entretien et de conception des infrastructures routières municipales et privées</i>	Identification des nouvelles pratiques d'entretien et de conception des infrastructures routières.	MRC	0 \$	2 500 \$
		Former un comité consultatif régional technique en travaux publics favorisant le réseautage.	MRC	0 \$	1 100 \$
		Distribuer le guide technique "Gestion environnementale des cours d'eau et des fossés".	MRC	0 \$	500 \$
		Effectuer l'inventaire des infrastructures problématiques et un plan correctif d'intervention à long terme.	Municipalités	Selon les besoins des municipalités	Selon les besoins des municipalités
		Élaborer la méthode d'échantillonnage pour analyser la qualité de l'eau des infrastructures problématiques.	MRC	0 \$	2 500 \$
		Préparer une campagne de sensibilisation pour informer la population, les entrepreneurs et les élus sur l'importance et la nécessité des nouvelles pratiques.	MRC	5 000 \$	3 400 \$
		Élaborer un programme de formation pratique aux employés municipaux et entrepreneurs.	MRC	0 \$	1 300 \$
	<i>Appliquer la réglementation sur la bande riveraine</i>	Adapter la réglementation municipale sur la conception des infrastructures routières.	Municipalités	Selon les besoins des municipalités	Selon les besoins des municipalités
		Effectuer l'inspection, piquetage et avis de courtoisie pour la bande riveraine.	Municipalités	Selon les besoins des municipalités	Selon les besoins des municipalités
		Préparer une campagne de sensibilisation régionale massive sur l'importance de la bande riveraine.	MRC	27 000 \$	15 700 \$
		Interdire la tonte de végétation, à moins de 30 cm, dans une bande riveraine de 5 ou 7,5 m.	MRC	0 \$	1 800 \$
	<i>Rendre conforme l'ensemble des installations sanitaires isolées</i>	Promouvoir les arbustes de la pépinière de bande riveraine.	MRC	3 000 \$	2 400 \$
		Produire un bilan régional de conformité des installations sanitaires isolées.	MRC	0 \$	1 800 \$
		Continuer l'application réglementaire de conformité des installations.	Municipalités	Selon les besoins des municipalités	Selon les besoins des municipalités
	<i>Protéger les milieux humides et favoriser la rétention d'eau</i>	Rechercher des programmes d'aide financière pour aider certains citoyens dans la conformité.	MRC	0 \$	1 000 \$
		Analyser la cartographie détaillée des milieux humides effectuée par Canards Illimités.	MRC	0 \$	900 \$
		Proposer un encadrement régional des milieux humides selon une catégorisation d'intérêt.	MRC	0 \$	1 800 \$
		Identifier les bonnes techniques de rétention.	MRC	0 \$	2 500 \$
	Valider le besoin de mettre à jour les normes de rétention du règlement sur l'écoulement des eaux.	MRC	0 \$	1 200 \$	
Sous-total 2013				67 500 \$	45 700 \$

2014	Appliquer de nouvelles pratiques d'entretien et de conception des infrastructures routières municipales et privées	Effectuer la mise aux normes d'infrastructures problématiques selon le plan correctif d'intervention.	Municipalités	Selon les besoins des municipalités	Selon les besoins des municipalités
		Tenir des séances de formations selon le programme proposé.	MRC	Selon le nombre de participants	Selon le nombre de participants
		Echantillonner le suivi de la qualité de l'eau d'infrastructures problématiques.	MRC	20 000 \$	5 100 \$
	Appliquer la réglementation sur la bande riveraine	Suivi de l'inspection, second avis et information sur les pénalités pour la bande riveraine.	Municipalités	Selon les besoins des municipalités	Selon les besoins des municipalités
		Poursuivre la campagne de sensibilisation sur l'importance de la bande riveraine.	MRC	10 000 \$	7 100 \$
		Effectuer un suivi régional sur l'avancement des visites des propriétés riveraines.	MRC	0 \$	2 600 \$
		Poursuivre la campagne de sensibilisation pour promouvoir les arbustes de la pépinière de bande riveraine.	MRC	2 500 \$	1 500 \$
	Rendre conforme l'ensemble des installations sanitaires isolées	Continuer l'application réglementaire de conformité des installations.	Municipalités	Selon les besoins des municipalités	Selon les besoins des municipalités
		Établir le diagnostic et le programme de correction des réseaux municipaux en partenariat avec les municipalités.	MRC / Municipalités	Selon les besoins des municipalités	1 200 \$
	Protéger les milieux humides et favoriser la rétention d'eau	Intégrer les normes de protection des milieux humides d'intérêt au SAD.	MRC	0 \$	2 000 \$
Calculer les normes de rétention des bassins versants pour le règlement sur l'écoulement des eaux (si besoin).		MRC	40 000 \$	8 500 \$	
Sous-total 2014				72 500 \$	28 000 \$
2015	Appliquer de nouvelles pratiques d'entretien et de conception des infrastructures routières municipales et privées	Effectuer la mise aux normes d'infrastructures problématiques selon le plan correctif d'intervention.	Municipalités	Selon les besoins des municipalités	Selon les besoins des municipalités
		Tenir des séances de formations selon le programme proposé.	MRC	Selon le nombre de participants	Selon le nombre de participants
		Echantillonner le suivi de la qualité de l'eau d'infrastructures problématiques.	MRC	20 000 \$	5 300 \$
	Appliquer la réglementation sur la bande riveraine	Faire un suivi des travaux réalisés : succès et échecs.	MRC	0 \$	5 600 \$
		Inspection finale et constat d'infraction pour la bande riveraine.	Municipalités	Selon les besoins des municipalités	Selon les besoins des municipalités
		Poursuivre la campagne de sensibilisation sur l'importance de la bande riveraine.	MRC	10 000 \$	7 400 \$
		Poursuivre la campagne de sensibilisation pour promouvoir les arbustes de la pépinière de bande riveraine.	MRC	2 500 \$	1 600 \$
	Rendre conforme l'ensemble des installations sanitaires isolées	Effectuer un suivi régional sur l'avancement des visites des propriétés riveraines.	MRC	0 \$	2 700 \$
		Terminer la mise aux normes des installations sanitaires isolées.	Municipalités	Selon les besoins des municipalités	Selon les besoins des municipalités
	Sous-total 2015				32 500 \$
TOTAL Dépenses MRC				172 500 \$	96 300 \$

EN FAVEUR : 31 voix représentant 79.4 % de la population

CONTRE : 7 voix (Brome, Frelighsburg, Lac-Brome et Sutton)

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 05-1112 MODIFIANT LE SAD AFIN DE PROCÉDER À UNE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN À FOSTER, VILLE DE LAC-BROME, ET AU LAC SELBY, DUNHAM

448-1112

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et en vigueur depuis le 23 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une MRC de modifier son schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le périmètre d'urbanisation multifonctionnel du secteur Foster de la ville de Lac-Brome afin de valoriser une ancienne sablière située en zone non agricole pour y implanter un projet domiciliaire avec services;

CONSIDÉRANT que la ville de Dunham désire ajouter un périmètre d'urbanisation résidentiel pour le secteur du lac Selby, lequel a été exclu de la zone agricole permanente en 2007 et possède le service d'égout municipal;

CONSIDÉRANT que deux avis de motion ont été donné par le conseil de la MRC le 16 octobre et 20 novembre 2012 afin d'adopter un règlement visant ces dites modifications;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC demande l'avis du ministre sur les modifications proposées dans le projet de règlement 05-1112;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU**

D'adopter le projet règlement 05-1112 modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement, tel que présenté séance tenante, ainsi que le document d'accompagnement portant sur la nature des modifications.

De demander au ministre son avis sur les modifications proposées conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE EST (FRIJ)

CONSIDÉRANT que le domaine de l'emploi est difficile pour les jeunes actuellement et qu'un accompagnement adapté dans le cadre d'un projet stimulant leur permettra d'orienter leur réussite professionnelle et leur sentiment d'appartenance;

449-1112

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite garder les jeunes dans la région tout en les intégrant au développement économique, social et environnemental de la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet Virage Rivages – Jeunesse contribuera à l'insertion sociale des jeunes en leur faisant prendre conscience du milieu dans lequel ils vivent;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU :**

De déposer une demande d'aide financière au montant de 48 400 \$ au fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) du Forum Jeunesse Montérégie Est afin de procéder à l'embauche d'étudiants lesquels devront travailler en étroite collaboration avec les OBV notamment au niveau de la recherche de bandes riveraines adéquates pour la plantation d'arbustes en 2013 et au niveau de la sensibilisation des riverains dans le cadre du projet Virage Rivages - Jeunesse.

D'investir un minimum de 3 025 \$ en argent et 9 075 \$ en service pour la réalisation de ce projet et d'autoriser M. Robert Desmarais, directeur général, à signer tous les documents pour donner suite à cette demande au nom et pour le compte de la MRC.

Toutefois, sans limiter la portée de ce qui précède, advenant le cas où le présent projet se qualifie quant au FRIJ, le conseil de la MRC demande à ce que les projets locaux qualifiés soient priorisés. De plus, advenant le cas où il resterait des montants résiduels, la MRC ajustera son projet afin de pouvoir utiliser un montant moindre que la demande initiale.

ADOPTÉ

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION CONJOINTE EN
AMÉNAGEMENT TENUE LE 15 NOVEMBRE 2012**

450-1112

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la Commission conjointe en aménagement tenue le 15 novembre 2012.

ADOPTÉ

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-1112 REMPLAÇANT
LE RÈGLEMENT REFONDU 06-0908 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN
FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE
CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

451-1112

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi (« MRC ») a adopté, le 16 septembre 2008, le règlement 06-0908 afin de constituer un Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT que le règlement 06-0908 fut refondu en y intégrant les règlements numéro 07-1008; 06-0609; 09-0909; 06-0910; 03-0211 et 07-0311;

CONSIDÉRANT que le règlement refondu 06-0908 est remplacé par le règlement numéro 07-1112;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 20 novembre 2012;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU:**

D'adopter le règlement n° 07-1112 remplaçant le règlement refondu 06-0908 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, le tout, tel que présenté séance tenante.

EN FAVEUR : 25 voix représentant 57.6 % de la population

CONTRE : 13 voix (Bedford Ville, Dunham, Farnham, Frelighsburg, Lac-Brome et Sainte-Sabine)

ADOPTÉ

NOMINATION : FONCTIONNAIRE MUNICIPAL ET ADJOINTE AU FONCTIONNAIRE MUNICIPAL POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES CARRIÈRES ET SABLIERES

452-1112

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU :**

De nommer le coordonnateur des carrières/sablières à titre de fonctionnaire municipal chargé de l'application du règlement concernant les carrières et sablières et de nommer la greffière à titre d'adjointe au fonctionnaire municipal afin de collaborer étroitement avec le fonctionnaire municipal dans l'ensemble des dossiers de carrières et sablières, soit notamment de rédiger des lettres et avis adressés aux exploitants et/ou propriétaires de carrières et sablières et de s'assurer d'une application adéquate du règlement concernant les carrières et sablières.

ADOPTÉ

CONTRIBUTION AUX OBV POUR LA PLANTATION DES ARBUSTES DE LA PÉPINIÈRE RIVERAINE

453-1112

CONSIDÉRANT l'implication des organismes de bassin versant dans l'identification des secteurs problématiques, la rencontre des riverains, la réalisation de plans d'aménagement et la plantation des arbustes issus de la pépinière riveraine de la MRC Brome-Missisquoi ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agissait d'une première année et que les ressources financières et humaines investies par les organismes de bassin versant dans le projet ont été considérables;

CONSIDÉRANT et que les coûts de plantation ont été entièrement assumés par les organismes de bassins versants;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 2 000\$ avait été prévue dans la planification budgétaire 2012 pour financer une partie des frais de plantation;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le versement d'une contribution volontaire de 1 000 \$ à l'OBV-Yamaska et de 1 000 \$ à l'OBV de la Baie Missisquoi pour aider au financement des frais supplémentaires encourus en 2012 pour la plantation des arbustes de la pépinière riveraine dans le cadre du projet Virage Rivage.

ADOPTÉ

ACTE D'AUTORISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU WESLEY LAROCQUE (208 CHEMIN SMITH HILL)

454-1112

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau sont sous la compétence exclusive de la MRC;

CONSIDÉRANT la réception le 26 septembre 2012 d'un certificat d'autorisation de la part du MDDEP autorisant lesdits travaux;

CONSIDÉRANT l'examen au mérite du projet d'aménagement du cours d'eau Wesley Larocque, il y a lieu d'ordonner les travaux proposés;

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

Que le Conseil de la MRC décrète ce qui suit :

La présente résolution vise à permettre la réalisation de travaux d'aménagement dans le cours d'eau sur le lot P-116 du cadastre du canton de Sutton, propriété de Monsieur Wesley Larocque, touchant au territoire de la ville de Sutton en la MRC Brome-Missisquoi;

Les travaux d'aménagement dans le cours d'eau Wesley Larocque débuteront à un point situé environ au milieu du lot P-116 jusqu'au chemin Burnett sur une longueur totale d'environ 170 mètres. Les travaux s'effectueront dans la municipalité de Sutton en la MRC Brome-Missisquoi;

Les travaux seront exécutés en suivant les indications des plans, profils, du devis descriptif signé le 19 juillet 2012 par Monsieur Florian Bernard, ingénieur, et conformément aux directives qui pourraient être données au cours de la réalisation des travaux;

Les présents travaux décrétés sont des travaux de reprofilage afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex. : perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement des talus et bande riveraine);

Le coût des travaux de construction, de réparation, d'entretien, à l'exception des travaux à faire sur la propriété d'une compagnie de chemin de fer, qui en vertu de la Loi doivent être faits et entretenus par ladite compagnie, sera imposé en quote-part suffisante à chaque municipalité concernée, dans les proportions établies ci-bas. Il en sera de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution de la présente résolution;

**C. E. Wesley Larocque
MRC de Brome-Missisquoi**

MUNICIPALITÉ

VILLE DE SUTTON 100 %

Malgré les dispositions citées plus haut, les coûts spécifiques soit, les frais, dépenses et honoraires professionnels spécifiquement engagés pour solutionner un cas particulier ou un refus de donner accès à sa propriété moyennant, s'il y a lieu, les compensations prévues à l'entente sur les quotes-parts, sont réparties, sur la base des coûts réels aux propriétaires des terrains pour lesquels ils sont encourus. Lorsqu'ils sont encourus pour plus d'un terrain, ils sont répartis aux propriétaires des terrains concernés au prorata de leur superficie contributive. Ces frais, dépenses et honoraires, incluant les intérêts, le cas échéant, sont recouvrables en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales;

Sauf les cas autrement réglés par la Loi, les ponts et ponceaux ne devront en aucune façon altérer le lit du cours d'eau ni nuire au libre passage des eaux. Les ponts et ponceaux existants sur le cours d'eau et dont l'enlèvement, le déplacement ou la réfection sera nécessaire, devront être enlevés, déplacés ou refaits en conséquence, par ceux qui y sont tenus. Les ponts devront avoir les dimensions minimales suivantes :

COURS D'EAU Wesley Larocque

Lot P-116

Hauteur libre : 750 mm

Largeur libre : 750 mm

Diamètre équivalent : 750 mm

ADOPTÉ

**ACTE D'AUTORISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU
OCTAVE-GAUDREAU ET SA BRANCHE 1 À STANBRIDGE-EAST**

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que le cours d'eau Octave-Gaudreau et sa branche 1 sont sous la compétence exclusive de la MRC;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique, le 24 août 2011 à Stanbridge-East, informant les contribuables touchés par les travaux d'entretien du cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'examen au mérite du projet d'entretien du cours d'eau Octave-Gaudreau et sa branche 1, il y a lieu d'ordonner les travaux proposés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU :**

Que le Conseil de la MRC décrète ce qui suit :

La présente résolution vise à permettre la réalisation de travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Campbell touchant au territoire des municipalités de Stanbridge-East et Saint-Ignace-de-Stanbridge en la MRC de Brome-Missisquoi;

Les travaux d'entretien dans le cours d'eau Octave-Gaudreau débuteront au chaînage 0+869 jusqu'à chaînage 2+275, ils reprendront au chaînage 2+550 jusqu'au chaînage 2+900, puis du chaînage 3+843 jusqu'à la source, pour une longueur de 2 013 mètres. Les travaux dans la branche 1 du cours d'eau Octave-Gaudreau débuteront au chaînage 3+843 jusqu'à la source, sur une longueur de 232 mètres. La longueur totale des travaux est d'environ 2 245 mètres. Les travaux s'effectueront dans les municipalités de Stanbridge-East et Saint-Ignace-de-Stanbridge en la MRC de Brome-Missisquoi;

Les travaux seront exécutés en suivant les indications des plans, profils, du devis descriptif signé le 8 août 2011 par Florian Bernard, ingénieur, et conformément aux directives qui pourraient être données au cours de la réalisation des travaux;

Les présents travaux décrétés sont des travaux d'entretien et de reprofilage afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex. : perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement des talus et bande riveraine);

Le coût des travaux de construction, de réparation, d'entretien, à l'exception des travaux à faire sur la propriété d'une compagnie de chemin de fer, qui en vertu de la Loi doivent être faits et entretenus par ladite compagnie, sera imposé en quote-part suffisante à chaque municipalité concernée, dans les proportions établies ci-bas. Il en sera de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution de la présente résolution;

**C. E. Octave-Gaudreau et sa branche 1
MRC de Brome-Missisquoi**

MUNICIPALITÉS

<u>MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE-EAST</u>	68,64 %
<u>MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE</u>	31,36%

Malgré les dispositions citées plus haut, les coûts spécifiques soit, les frais, dépenses et honoraires professionnels spécifiquement engagés pour solutionner un cas particulier ou un refus de donner accès à sa propriété moyennant, s'il y a lieu, les compensations prévues à l'entente sur les quotes-parts, sont réparties, sur la base des coûts réels aux propriétaires des terrains pour lesquels ils sont encourus. Lorsqu'ils sont encourus pour plus d'un terrain, ils sont répartis aux propriétaires des terrains concernés au prorata de leur superficie contributive. Ces frais, dépenses et honoraires, incluant les intérêts, le cas échéant, sont recouvrables en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales;

Sauf les cas autrement réglés par la Loi, les ponts et ponceaux ne devront en aucune façon altérer le lit du cours d'eau ni nuire au libre passage des eaux;

Les ponts et ponceaux existants sur le cours d'eau et dont l'enlèvement, le déplacement ou la réfection sera nécessaire, devront être enlevés, déplacés ou refaits en conséquence, par ceux qui y sont tenus. Les ponts devront avoir les dimensions minimales suivantes :

COURS D'EAU OCTAVE-GAUDREAU ET SA BRANCHE 1

Embouchure à source

Hauteur libre : 1200 mm

Largeur libre : 1200 mm

Diamètre équivalent : 1200 mm

ADOPTÉ

NOMINATION – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU SWENNEN À STANBRIDGE STATION

456-1112

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Swennen à Stanbridge-Station;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien sont justifiés;

CONSIDÉRANT que la MRC, en matière de cours d'eau, doit agir avec les services rapprochés d'un ingénieur, dans le respect du champ de pratique réservé aux ingénieurs;

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN

APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX

ET RÉSOLU :

QUE les relevés techniques, la mise en plan, l'évaluation sommaire des travaux, les rencontres d'intéressés, les demandes de permis et de certificats d'autorisation auprès des instances gouvernementales concernées, la surveillance des travaux et la répartition des frais soient effectués avec les ressources internes de la MRC sous la supervision d'un ingénieur.

QUE le conseil autorise l'octroi d'un mandat à M. Florian Bernard, afin de recourir à ses services professionnels d'ingénierie pour fournir à la MRC et au gestionnaire aux cours d'eau le soutien professionnel de manière à s'assurer que les travaux de génie, tant au plan de la préparation des plans et devis qu'au stade de la réalisation des dossiers de cours d'eau, sont préparés sous sa direction et sa surveillance immédiate, pour être conformes aux normes en vigueur et aux règles de l'art. À cet effet, M. Bernard dispose d'une banque d'environ 10 heures accessibles à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013, au tarif horaire de 85\$ sous forme de services professionnels. Sur le plan de l'assurance-responsabilité professionnelle, la MRC prend fait et cause pour les gestes et actions posés par M. Bernard dans le cadre de ce mandat.

ADOPTÉ

NOMINATION – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 29 DU COURS D'EAU NORTH BRANCH (EMBRANCHEMENT E. CLOUGH) À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

457-1112

CONSIDÉRANT la demande d'entretien de la branche 29 du cours d'eau North Branch à Saint-Ignace-de-Stanbridge;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien sont justifiés;

CONSIDÉRANT que la MRC, en matière de cours d'eau, doit agir avec les services rapprochés d'un ingénieur, dans le respect du champ de pratique réservé aux ingénieurs;

IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER

APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER

ET RÉSOLU :

QUE les relevés techniques, la mise en plan, l'évaluation sommaire des travaux, les rencontres d'intéressés, les demandes de permis et de certificats d'autorisation auprès des instances gouvernementales concernées, la surveillance des travaux et la répartition des frais soient effectués avec les ressources internes de la MRC sous la supervision d'un ingénieur.

QUE le conseil autorise l'octroi d'un mandat à M. Florian Bernard, afin de recourir à ses services professionnels d'ingénierie pour fournir à la MRC et au gestionnaire aux cours d'eau le soutien professionnel de manière à s'assurer que les travaux de génie, tant au plan de la préparation des plans et devis qu'au stade de la réalisation des dossiers de cours d'eau, sont préparés sous sa direction et sa surveillance immédiate, pour être

conformes aux normes en vigueur et aux règles de l'art. À cet effet, M. Bernard dispose d'une banque d'environ 10 heures accessibles à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013, au tarif horaire de 85\$ sous forme de services professionnels. Sur le plan de l'assurance-responsabilité professionnelle, la MRC prend fait et cause pour les gestes et actions posés par M. Bernard dans le cadre de ce mandat.

ADOPTÉ

**NOMINATION – TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 31 ET 32
DU COURS D'EAU MORPIONS À SAINTE-SABINE**

458-1112

CONSIDÉRANT la demande d'entretien des branches 31 et 32 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine formulée par le biais de la résolution 2012-06-2487;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien sont justifiés;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser les demandes d'entretien des branches 31 et 32 du cours d'eau Morpions, conformément à la demande de la municipalité de Sainte-Sabine, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir, surveiller les travaux et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**NOMINATION – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 37A
(EMBRANCHEMENT CHARPENTIER) DU COURS D'EAU MORPIONS
À SAINTE-SABINE**

459-1112

CONSIDÉRANT la demande d'entretien de la branche 37A du cours d'eau Morpions (embranchement Charpentier) à Sainte-Sabine formulée par le biais de la résolution 2012-06-2487;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien sont justifiés;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'entretien de la branche 37A du cours d'eau Morpions (embranchement Charpentier), conformément à la demande de la municipalité de Sainte-Sabine, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir, surveiller les travaux et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**AUTORISATION DE CONCLURE UNE NOUVELLE ENTENTE
AVEC LA VILLE DE FARNHAM AFIN DE PRÉVOIR L'ARRACHAGE DE VÉGÉTAUX
ET L'ENTRETIEN DE LA PÉPINIÈRE RÉGIONALE**

460-1112

CONSIDÉRANT que le besoin en végétaux dans les milieux urbains se complexifie;

CONSIDÉRANT que l'ajustement de l'*Entente relative à l'entretien de la pépinière régionale* occasionnerait une augmentation considérable des coûts de production des végétaux résultant ainsi en des prix similaires à ceux disponibles sur le marché par les pépiniéristes;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De cesser les activités de la pépinière régionale en date du 1^{er} juillet 2013.

De conserver le tiers de la valeur des végétaux en inventaire au profit de la ville de Farnham afin de pallier aux coûts de remise en état du site.

De conclure une nouvelle entente avec la ville de Farnham d'une durée de 6 mois afin de retirer les deux tiers des végétaux du site et de participer aux manœuvres de distribution.

De partager, suite à la distribution qui aura lieu au printemps 2013, les actifs et les passifs proportionnellement au nombre de parts acquises par chacune des municipalités signataires à l'entente tel que le stipule l'article 8 de *l'Entente intermunicipale en matière de production de plants en pépinière*.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ADDENDA 2 - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE PLANTS EN PÉPINIÈRE AVEC LES MUNICIPALITÉS LOCALES

461-1112

CONSIDÉRANT que *l'Entente intermunicipale en matière de production de plants en pépinière* se renouvelle automatiquement pour des périodes successives de trois (3) ans et que le renouvellement est prévu pour le 1^{er} janvier 2013;

CONSIDÉRANT que la Pépinière régionale de feuillus cessera ses activités le 1^{er} juillet 2013 et conséquemment qu'un renouvellement pour une période de trois (3) ans s'avère inadéquat contenu des circonstances;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

- De produire l'Addenda 2 ayant pour objet notamment le renouvellement de *l'Entente intermunicipale en matière de production de plants en pépinière* pour une durée de 6 mois (du 1^{er} janvier au 30 juin 2013) et la modification des articles 3, 6 et 8 traitant de la durée, des coûts et de la cessation des activités de la Pépinière régionale de feuillus.
- De fixer le coût par part à 910.00 \$ pour 2013.
- D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur-général, à signer l'Addenda 2 au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

ACCÈS AUX DÉCLARATIONS DES MUNICIPALITÉS LOCALES EN SÉCURITÉ INCENDIE DSI 2003

462-1112

CONSIDÉRANT l'obligation des services de sécurité incendie de compléter la déclaration en sécurité incendie DSI 2003;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la MRC d'avoir accès aux données contenues aux déclarations en sécurité incendie DSI 2003, notamment en raison de la révision du schéma de risques incendie;

CONSIDÉRANT que pour avoir accès à ces données, les municipalités locales de la MRC doivent, par résolution, permettre à la MRC l'accès au DSI 2003;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

De demander aux municipalités locales de la MRC de permettre l'accès à cette dernière au DSI 2003 par le biais d'une résolution adoptée en ce sens.

ADOPTÉ

DEMANDE AU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DE RÉVISER LE SCHÉMA DE RISQUES

463-1112

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi fut en 2006, une des premières MRC au Québec à adopter un schéma de risques en sécurité incendie conforme aux orientations gouvernementales;

CONSIDÉRANT que le schéma de risques en sécurité incendie identifie des actions qui allaient au-delà des exigences du ministère de la Sécurité publique à cette période;

CONSIDÉRANT que les dernières moutures de schéma de risques en sécurité incendie entériné par le gouvernement sont de loin plus allégées que le schéma actuel de Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

De demander au comité de sécurité incendie de procéder à la révision du schéma de risques en sécurité incendie afin d'arrimer les futures obligations contenues à celui-ci à celles existantes dans les autres schémas de risques en vigueur, tout en respectant les particularités régionales et les orientations gouvernementales.

ADOPTÉ

**FIN DES OPÉRATIONS DE LA MRC À TITRE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION
EN SÉCURITÉ INCENDIE ET DEMANDE DE FERMETURE DE COMPTE**

464-1112

CONSIDÉRANT que la MRC ne possède plus les ressources internes pouvant effectuer une gestion régionale en formation incendie pour les services d'incendie des municipalités locales;

CONSIDÉRANT que les villes de Bedford et Bromont sont accréditées par l'École nationale des pompiers du Québec comme étant gestionnaire de formation;

CONSIDÉRANT que depuis l'entrée en vigueur du schéma de risque en 2006, la très grande majorité des effectifs en incendie ont été formés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'informer l'École nationale des pompiers du Québec que la MRC désire mettre fin à ses opérations à titre de gestionnaire de formation et, conséquemment, elle demande la fermeture de son compte.

ADOPTÉ

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 06-1112 AMENDANT LE RÈGLEMENT 09-1111
RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA MRC**

465-1112

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 09-1111 notamment afin de prévoir les frais à charger au débiteur lors d'une émission de chèque sans fond suffisant et pour ajuster certains autres frais;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 20 novembre 2012;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU:**

D'adopter le règlement n^o 06-1112 amendant le règlement n^o 09-1111 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2013

466-1112

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC pour 2013, soit :

Mardi, 15 janvier 2013 à 19h30	Mardi, 20 août 2013 à 19h30
Mardi, 19 février 2013 à 19h30	Mardi, 17 septembre 2013 à 19h30
Mardi, 19 mars 2013 à 19h30	Mardi, 15 octobre 2013 à 19h30
Mardi, 16 avril 2013 à 19h30	Mardi, 19 novembre 2013 à 19h30
Mardi, 21 mai 2013 à 19h30	Mercredi, 27 novembre 2013 à 19h30
Mardi, 18 juin 2013 à 19h30	Mardi, 17 décembre 2013 à 19h30

ADOPTÉ

**APPUI À LA CANDIDATURE DU GRAPP CONCERNANT LE PROJET
BANQUE DE TERRES AU PRIX RURALIA-DESJARDINS 2013**

467-1112

CONSIDÉRANT la qualité des résultats obtenus jusqu'à ce jour relativement au projet Banque de terres pour lequel agit le GRAPP à titre de maître d'œuvre pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que le GRAPP souhaite déposer sa candidature pour le prix Ruralia-Desjardins 2013;

CONSIDÉRANT que le prix Ruralia-Desjardins 2013 permettrait de soutenir la phase de développement du projet Banque de terres prévue pour 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND

APPUYÉ PAR DONALD BADGER

ET RÉSOLU:

D'appuyer la mise en candidature du GRAPP pour le projet Banque de terres au prix Ruralia-Desjardins 2013 et d'indiquer au comité de sélection que la MRC Brome-Missisquoi parraine le GRAPP dans la réalisation de ce projet important pour la région.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

468-1112

IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière

Ledit procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.